

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mardi 11 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle du Westhoek à Esquelbecq, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 04 octobre 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège.

N° 16-098

*Approbation de la modification du PLU de la commune de Zegerscappel***Étaient présents :**

Monsieur Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; Madame Sylvie BRACHET, Monsieur Jacques CARON-COTTIN, Monsieur Paul LAMMIN, Madame Marie PLANCKE, délégués de BERGUES ; Monsieur Gérard LESCIEUX, Madame Martine VANDEWALLE, délégués de BIERNE ; Madame Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Monsieur Pierre MARLE, délégué de BOLLEZEELE ; Monsieur Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Monsieur Michel DECOOL, délégué de CAPPELLEBROUCK ; Monsieur Marcel EECKEMAN, délégué de CROCHTE ; Monsieur Luc WAYMEL, délégué de DRINCHAM ; Monsieur Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Pascale VANPEPERSTRAETE, délégués d'ESQUELBECCQ ; Monsieur Régis LAPORTE, délégué d'HERZEELE ; Monsieur Fabrice LAMIAUX, délégué de HOLQUE ; Monsieur Hervé SAISON, Madame Michèle POULEYN, Madame Dorothee BLONDE, Monsieur François DELATTRE, délégués d'HONDSCHOOTE ; Monsieur Patrick LESCORNEZ, Madame Valérie ROBERT, Monsieur Daniel THAMIRY, délégués de HOYMILLE ; Monsieur Philippe LERMYTTE délégué-suppléant de Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM ; Monsieur Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; Monsieur Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Monsieur Arnaud COOREN, délégué de LOOBERGHE ; Madame Danielle VANMAELLE, déléguée de MERCKEGHEM ; Madame Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Monsieur Dominique MARQUIS, délégué de NIEURLET ; Madame Brigitte DECRIEM, déléguée de PITGAM ; Monsieur Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAEDYPRE ; Madame Chantal MOFFELEIN, déléguée de REXPOËDE ; Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué de SAINT-MOMELIN ; Monsieur Christian LEY, délégué de SOCX ; Monsieur Jean-Marie ROMMELAERE, délégué de STEENE ; Monsieur André-Pierre BECQUET, délégué d'UXEM ; Monsieur Jean-Paul MONSTERLEET, délégué de VOLCKERINCKHOVE ; Monsieur Pierre BOUTTEMY, Madame Annie BLACNKAERT, délégués de WARHEM ; Monsieur Daniel DESCHODT, Madame Annick SAGNIEZ, Monsieur Éric BLIN, délégués de WATTEN ; Monsieur André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Monsieur Christophe DEGRAND, Madame Maryse LEPROVOST, Monsieur Loïc THOMAS, Monsieur Jean-Louis LESCHAVE, délégués de WORMHOUT ; Monsieur Michel KERFYSER, délégué de WULVERDINGHE ; Madame Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; Madame Chantal COMYN, déléguée de ZEGERSCAPPEL.

Excusés : Madame Marie LERMYTTE, déléguée de BROUCKERQUE, qui a donné pouvoir à Monsieur Luc WAYMEL ; Monsieur Jérôme VERMERSCH, délégué d'HONDSCHOOTE, qui a donné pouvoir à Monsieur SAISON ; Madame Christine CAMUS, déléguée de HOYMILLE, qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel THAMIRY ; Monsieur Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM, représenté par son suppléant Monsieur Philippe LERMYTTE ; Madame Régine CADART, déléguée d'OOST-CAPPEL ; Monsieur Bruno BRONGNIART, délégué de REXPOEDE ; Monsieur Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK, qui a donné pouvoir à Monsieur Michel DECOOL ; Monsieur Frédéric DEVOS, délégué de WORMHOUT, qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe DEGRAND ; Madame Cristelle DOUARD, déléguée de WORMHOUT.

Absents : /

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Paul JANSSEN

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers excusés : 8

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 59

• **Approbation de la modification du PLU de la commune de Zegerscappel**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Zegerscappel approuvé le 9 janvier 2007 et modifié le 14 avril 2011

Vu la délibération du 4 novembre 2015 de la commune de Zegerscappel prescrivant la modification du PLU,

Vu la consultation des personnes publiques associées du 24 novembre 2015

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2015 donnant à la CCHF la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération n°16-028 du 23 février 2016 prescrivant la poursuite de la procédure de modification du PLU de la commune de Zegerscappel.

Vu l'arrêté n° E15000242/59 du 23 décembre 2015 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lille désignant le commissaire enquêteur

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 de Monsieur le Président de la CCHF prescrivant une enquête publique préalable à la modification du PLU de la commune de Zegerscappel

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publicité et d'affichage de l'annonce de l'enquête publique

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 mai au 17 juin 2016

Vu le rapport et les conclusions, en date du 15 juillet 2016 de Monsieur le Commissaire - Enquêteur et l'avis favorable assorti de deux réserves et cinq recommandations émis par ce dernier

Considérant les observations recueillies dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et notamment la DDTM demandant de phaser l'ouverture à l'urbanisation, de densifier les logements et compléter l'orientation d'aménagement de programmation pour le nouveau secteur ouvert à l'urbanisation

Considérant les observations et recommandations recueillies dans le cadre de l'enquête publique

Considérant que la modification du PLU de la commune de Zegerscappel est prête à être approuvée

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve la modification du PLU de la commune de Zegerscappel

Approbation de la modification du PLU de la commune de Zegerscappel

La présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage pendant un mois en mairie de Zegerscappel et au siège de la CCHF
- Mention de cet affichage sera insérée dans le journal d'annonces légales : La Voix du Nord

La délibération deviendra exécutoire après son dépôt auprès du représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage et insertion presse).

Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Zegerscappel et au siège de la CCHF aux jours et heures habituels d'ouverture.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.
Pour extrait conforme,

Transmise à la Sous-préfecture le 20 OCT. 2016
Publiée le 20 OCT. 2016
Délibération rendue exécutoire le 20 OCT. 2016

Le Président

André FIGOUREUX

Le Président

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/10/2016
DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS

Atteché le
DE FLANDRE
1011-16_098-DE